

N° 33/10.09

- 1 - DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE BANALISE ET SON EQUIPEMENT**
 - 2 - DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 28'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE RADAR ET SON EQUIPEMENT**
-

Direction de la sécurité publique et protection de la population

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2009.

Première séance de commission : mercredi 14 octobre 2009, à 18 h 30, à l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE POUR LA DEMANDE N° 1 – VEHICULE BANALISE	3
1.1	Etat du véhicule et son affectation.....	3
1.2	Véhicule actuel	3
1.3	Nouveau véhicule.....	3
2	ASPECTS FINANCIERS.....	3
3	PREAMBULE POUR LA DEMANDE N° 2 – VEHICULE RADAR	4
3.1	Etat du véhicule et son affectation.....	4
3.2	Véhicule actuel	4
3.3	Nouveau véhicule.....	4
4	ASPECTS FINANCIERS.....	4
5	CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE POUR LA DEMANDE N° 1 – VEHICULE BANALISE

1.1 *Etat du véhicule et son affectation*

Notre véhicule a été mis en service le 29 mars 2004 et il affiche plus de 140'000 km au compteur. La boîte à vitesses est endommagée depuis le 9 juin dernier. Sa réparation est estimée par le garage à CHF 6'723.75 et la valeur argus actuelle est de CHF 4'600.00. D'autres dégâts mécaniques non identifiés pourraient être mis à jour lors du démontage.

C'est pourquoi nous estimons qu'une telle réparation n'est économiquement pas favorable et, de ce fait, nous sommes dans l'urgence d'acquérir un nouveau véhicule. Dans le plan d'investissement cette dépense était prévue pour 2010.

Etant donné la nécessité d'un tel véhicule et dans l'attente de la décision du Conseil communal et de la future acquisition, nous avons dû opter pour la location d'une voiture de remplacement, au prix de CHF 750.00/ mois. Cette dépense supplémentaire est portée au compte 6000.3155.00.

L'affectation de ce véhicule est très variée : voiture de police banalisée, transport de personnes, surveillances discrètes et véhicule de remplacement pour les interventions. Il peut également être équipé pour le transport des chiens de police.

1.2 *Véhicule actuel*

Type	Opel Zafira
Cylindrée	2,2 litres
Transmission	boîte automatique
Première mise en circulation	29.03.2004
Dernière expertise	05.06.2008
Kilométrage	140'000

1.3 *Nouveau véhicule*

Nous sommes satisfaits du genre monospace, qui permet toutes les affectations susmentionnées, c'est pourquoi la nouvelle voiture devrait être du même type. Elle permet, de par sa conception, lors de surveillances, d'avoir une bonne vision. L'escamotage des sièges dans le châssis permet également un changement rapide d'affectation, passant du véhicule de transport de 7 personnes au break. Une étude comparative sera établie avec un véhicule favorable à l'environnement.

2 ASPECTS FINANCIERS

Au tableau des dépenses d'investissement 2009, il est prévu un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement de la voiture banalisée. La dépense est prévue pour 2010, mais doit être avancée.

- Le prix net du nouveau véhicule banalisé ne devrait pas dépasser CHF 38'000.00.
- L'achat du matériel et le transfert des installations actuelles dans le nouveau véhicule, l'agencement intérieur et du coffre représenteront une facture de CHF 5'000.00.
- La reprise de l'Opel Zafira actuelle, avec la boîte à vitesses cassée est estimée à CHF 2'800.00 au lieu de CHF 4'600.00 (valeur argus).

- La location du véhicule de remplacement risque d'engendrer un léger dépassement du budget du compte 6000.3155.00, pour lequel les dépenses seront minimisées.
- Le montant de la demande de crédit est de CHF 40'000.00 TTC.

3 PREAMBULE POUR LA DEMANDE N° 2 – VEHICULE RADAR

Afin d'éviter la nomination d'une deuxième commission, dans un délai rapproché, nous saisissons cette occasion pour formuler une demande de crédit pour le véhicule radar, en précisant que le délai de 2010, prévu dans le plan d'investissement, sera respecté.

3.1 *Etat du véhicule et son affectation*

Notre véhicule actuel a été mis en circulation en août 1999 et nous l'avons acquis d'occasion le 8 mars 2007. Sa mécanique, hormis une petite fuite d'huile, est en assez bon état pour son âge. Sa carrosserie est légèrement marquée et griffée sur tout son pourtour.

L'affectation spécifique de ce véhicule nous permet uniquement de faire du radar stationnaire.

3.2 *Véhicule actuel*

Type	Peugeot Partner
Cylindrée	1,360 litres
Transmission	boîte 5 vitesses
Première mise en circulation	16.08.1999
Kilométrage	87'000

3.3 *Nouveau véhicule*

La nouvelle voiture radar devrait être du même type que le véhicule actuel, soit du genre petit utilitaire. Sa carrosserie, légèrement surélevée à l'arrière, permet à l'opérateur de se tenir assis sur un siège adapté et d'embarquer le système radar ainsi qu'un "petit bureau".

Actuellement le radar est posé sur un trépied à l'arrière du véhicule. Ce mode de fixation n'est pas vraiment stable, ni adapté pour la pratique du radar, avec la prise de vue arrière et surtout latérale.

Le nouveau système d'installation radar sera du type châssis, en alu profilé, créé et monté dans la voiture par des spécialistes.

Ce châssis a l'avantage, une fois acquis, d'être facilement transférable dans un autre véhicule du même type. Pour les années à venir, cet investissement ne sera plus nécessaire lors des changements du véhicule spécifique radar. Une économie non négligeable est à entrevoir. Toutes les polices cantonales et municipales, effectuant du radar embarqué dans un véhicule, ont opté pour ce type de matériel. Le système permet au radar d'être facilement démonté pour être utilisé hors du véhicule.

4 ASPECTS FINANCIERS

Au tableau des dépenses d'investissement 2009, il est prévu un crédit de CHF 28'000.00, pour le remplacement du véhicule radar et de son équipement. Dépense en 2010.

- Notre choix se portera sur un véhicule d'occasion du même type. Son prix d'achat ne devrait pas dépasser CHF 17'000.00.
- Quant au châssis spécifique radar, le transfert des installations actuelles, l'homologation du véhicule et l'agencement intérieur représenteront une facture de CHF 13'000.00.
- La reprise du Peugeot Partner actuel peut être estimée à CHF 2'000.00.
- Le montant de la demande de crédit est de CHF 28'000.00 TTC.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé de police et son équipement;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar de police et son équipement;
4. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella